



Toulouse le 6 mars 2024

Objet : Actualités sociales

Orange Actu 29 février 2024 : Les pensions de retraite AGIRC/ARRCO vont être régularisées en mars. Pour les retraités dont le taux de la contribution sociale généralisée (CSG) a augmenté en 2024, à partir de leur impôt sur le revenu, leur pension en mars sera inférieure à celle reçue d'habitude. Si le taux de la CSG a baissé, les retraités recevront le « remboursement des cotisations sociales prélevées en trop sur retraites de janvier et février ».

Le Parisien 29 février 2024 : La réforme des retraites va permettre à ceux qui bénéficient de petites pensions (1850000 nouveaux retraités) de les voir revalorisées. Le Ministère du travail, de la Santé et des Solidarités chiffre cette revalorisation moyenne par retraite à 30€ par mois. Le gain est lié à la revalorisation du minimum Contributif (MICO), ce dispositif de soutien aux petites pensions qui doit leur permettre d'atteindre 85% du SMIC net. Selon la DREES « grâce au MICO l'écart de pension moyenne dans les régimes de base du secteur privé, entre femmes et hommes, se réduit, passant de 16,5% à 14,5%.

Droit – Finances.net : La Réforme des pensions devrait être défavorable aux couples mariés. Le gouvernement compte réformer les pensions de reversion cette année. Selon la DREES (Direction de la recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques) 4,4 millions de personnes bénéficient de ce dispositif, le pension de reversion constituant l'unique pension pour 1,1 million de bénéficiaires. Le COR (Conseil d'orientation des Retraites) a émis l'idée d'ouvrir la pension de reversion aux couples non mariés ce qui pourrait conduire à une baisse des droits des époux pour financer cette nouvelle mesure. Le COR évoque notamment l'idée de créer une cotisation spécifique pour les couples mariés, ou de réviser le calcul de la pension de reversion afin de mieux prendre en compte les pensions directes des conjoints survivants, ou, dernière solution, de réduire le montant des pensions des personnes mariées afin de financer leurs futurs versements.

La Dépêche 2 mars 2024 : Le gouvernement s'est déclaré favorable à la possibilité, pour les résidents d'un EHPAD, de conserver leur animal de compagnie. Il souhaite en faire un droit pour les seniors car cela peut adoucir la transition pour les personnes âgées obligées de quitter leur domicile. Aujourd'hui, les établissements sont libres d'accepter ou pas. 86% des français sont favorables à cette mesure ainsi que les organismes représentant les établissements. Jean-Christophe Amarantinis, président du SYNERPA admet « les bienfaits des animaux sur le bien être des résidents » mais insiste sur l'importance de « cadrer cette pratique dans le règlement intérieur de l'établissement pour des raisons sanitaires et de cohabitation ». Un groupe de travail de directeurs d'EHPAD travaille sur une charte pour définir les conditions d'accueil des résidents avec leur animal.

Le Média Social 2 mars 23024 : Une enveloppe de 650 000 euros est répartie entre les Agences Régionales de Santé (ARS) pour financer la formation des médecins coordonnateurs des EHPAD à l'utilisation des référentiels AGGIR et PATHOS. Ces derniers permettent d'évaluer la perte d'autonomie des personnes hébergées ainsi que leurs besoins en soins.

La Dépêche 6 mars 2024 : Les Suisses ont été appelés à voter sur l'avenir de leur système de retraite. La proposition de relever l'âge de départ de 65 à 66 ans a été rejeté. Par 58,2% des voix, la population a voté en faveur d'un 13<sup>ème</sup> mois de rente, versé début décembre, sous forme de « prime de Noël ». Ce coup de pouce représente une hausse annuelle de 8,33€.

Francis De Block